SMEA DE LA BASSE-LIMAGNE

REUNION DU COMITE SYNDICAL

DU 22 JUIN 2023

COMPTE-RENDU

Présents : voir liste jointe.

Participaient à la réunion :

- Monsieur MIALON, responsable technique SBL,
- Madame TOURGON, responsable administrative SBL,

Quorum : 44
Nombre de présents : 44
Nombre de voix exprimées (présents + pouvoirs) : 51

Introduction du Président :

Monsieur le Président remercie les membres présents. Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance : Amalia QUINTON

Monsieur le Président passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du comité du 23 mars 2023

Observations : Aucune observation

VOTE :
POUR : 51
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

2. Tableau récapitulatif des derniers marchés attribués et décisions prises en Bureau

Nature des travaux	Communes	Lieux	Entreprise retenue	Montant HT
Renouvellement réseau	LEMPDES	Rue de Milan + Rue Forest + rue Fangeas	RENON	272 241,90 €
Renouvellement réseau	MARINGUES	Rue des Récollets	EUROVIA	73 701,36 €
Renouvellement réseau	CHAURIAT et PONT DU CHATEAU	Rue de Chantemerle + Chemin du Picou	ROBINET	204 218,66 €
Réseau AEP	BLANZAT	Réservoir des Mauvaises	MONTEIL	269 362,00 €
Réhabilitation ouvrage	BLANZAT	Réservoir des Mauvaises	FREYSSINET	635 696,00 €

Dans cet AO, il y avait aussi la pose de la turbine. Une seule entreprise a répondu avec une offre très au-dessus du montant projet. On a considéré l'AO infructueux et relancé la consultation. Si on reste à ces prix-là, cela compromet la pose de la turbine car cela ne serait jamais amorti.

Observations : Aucune observation

3. AEP : Convention SBL - SPR - SEMERAP

La convention de vente d'eau (SBL – SPR) au profit du Syndicat Mixte de Sioule et Morge entrant en vigueur au 1er juillet 2022, une nouvelle convention doit être réalisée entre SBL – SPR et SEMERAP.

Cette nouvelle convention a pour objet de régulariser la répartition des recettes (entre SBL et SPR) liées à la vente d'eau sur la période du 1er mars 2020 (date de la création de la Régie du SM Sioule et Morge) au 30 Juin 2022.

Le comité syndical doit donc délibérer pour :

- Autoriser le Président à signer la convention.

Observations : Aucune observation

VOTE :
POUR : 51
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

4. AEP : Convention mutualisation de supervision : SBL – SIAMC

La supervision consiste à centraliser les données des postes locaux de télégestion sur un serveur informatique dédié, relié à Internet. Les données sont ainsi consultables à l'aide d'un simple navigateur internet.

Le SMEA de la Basse Limagne dispose d'un système de supervision (TOPKAPI) de ses installations depuis 2017. L'hébergement du serveur et des données est réalisé sur le Datacenter de la société XEFY (ECOCENTER de Cébazat)

Début 2023, le SIA Morge et Chambaron a retenu un prestataire pour la mise en place d'un superviseur indépendant de son exploitant de réseau permettant la surveillance de l'intégralité des sites sur son réseau intercommunal.

Pour ce faire le SIA Morge et Chambaron souhaite développer la supervision de son réseau d'assainissement via la mise en place d'un poste d'exploitation dans les locaux du SIA à Joze et

l'hébergement du serveur dans un Datacenter, dont l'espace informatique dédié sera mutualisé avec celui déjà utilisé par le SMEA de la Basse Limagne dans le cadre de sa propre supervision.

Cette solution doit permettre aux 2 collectivités de limiter les couts :

- ✓ D'investissement (serveur et équipements informatiques et de communication divers délégués à l'hébergeur)
- ✓ De maintenance (assuré par l'hébergeur)
- ✓ De frais de mise à jour du logiciel TOPKAPI
- ✓ Liés à l'hébergement (cout annuels) grâce à la mutualisation

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives liées à la mutualisation de la supervision entre les 2 collectivités.

Le comité syndical doit donc délibérer pour :

- Autoriser le Président à signer la convention + valider dans la délibération l'extension à Plaine de Riom.

Observations :
83 % des données sont au SBL et le reste au SIAMC. On a proposé la même chose au SIAEP de la Plaine de Riom pour mutualiser.

VOTE :
POUR : 51
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

5. TRAVAUX SAINT JULIEN DE COPPEL – VALIDATION DES PROJETS – LANCEMENT DE LA CONSULTATION :

Dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux devant être réalisés début 2024 sur la commune de SAINT JULIEN DE COPPEL (Village de CONTOURNAT), il est nécessaire de lancer une consultation travaux avec l'accord cadre SBL-SIAREC en groupement avec le SIAREC pour l'assainissement des eaux usées et la commune de Saint Julien de Coppel pour les eaux pluviales.

Le coordonnateur du marché subséquent sera le SIAREC.

Le montant du projet d'alimentation en eau potable s'élève à 195 000 € HT.

- ✓ CONTOURNAT : renouvellement conduite F100 et F60 sur 600 m + reprise des branchements

Le Comité doit délibérer afin de :

- Afin d'autoriser le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-SIAREC
- De nommer le SIAREC comme coordonnateur du marché subséquent
- D'autoriser le Président à signer le marché selon l'avis de la CAO

Observations : Aucune observation

VOTE :
POUR : 51
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

6. ASSAINISSEMENT – ADHESION DE MARINGUES :

Par délibération D 2023.01.12, en date du 27 janvier 2023, la commune de Maringues a pris la décision de transférer sa compétence assainissement collectif au SMEA de la Basse-Limagne au 1er janvier 2024.

Pour que ce transfert soit effectif, le comité syndical doit donner son accord.

Observations :
Monsieur le Président explique qu'il a cherché à rencontrer la communauté de communes Entre Dore et Allier pour présenter le projet en début d'année, sans succès. Une rencontre a en revanche eu lieu entre la com com et le SIAREC.
Monsieur TISSERAND dit qu'une rencontre avait été prévue mais annulée à la demande du Président. Monsieur le Président explique qu'il a été tenu d'annuler le premier rendez-vous car il a eu un gros souci de santé.
Monsieur TISSERAND dit que le Président n'a pas cherché de nouveau à rencontrer la communauté de communes.
Monsieur le Président explique que c'est faux. Qu'il a envoyé un mail un mail le 16 février 2023 pour demander qu'une rencontre soit organisée, et qu'il a même relancé le 23 février sans réponse (voir ci-dessous).

De: DALTOU <daltou@orange.fr>
Date: 23 février 2023 à 16:24:26 UTC+1
À: direction <direction@ccdoreallier.fr>
Objet: TR : Demande de rencontre
Répondre à: DALTOU <daltou@orange.fr>

Bonjour

Avez vous reçu mon mail du 16 février?

Dans l attente

cordialement

envoyé : 16 février 2023 à 13:17
de : DALTOU <daltou@orange.fr>
à : direction@ccdoreallier.fr
cc : LAETITIA JEAN SIAEP de la Basse Limagne <siaep.basse-limagne@wanadoo.fr>
objet : Demande de rencontre

Bonjour Monsieur le Directeur

Je viens de parler à Madame la Présidente de la Communaute de communes que je souhaiterais rencontrer au sujet de notre prise de compétence optionnelle assainissement collectif, elle m'a demandé de passer par vous pour organiser cette rencontre.

Pour cette réunion, il serait bien d'inviter Madame la Présidente, son Vice Président chargé du dossier Mr Tisserand , notre syndicat (deux personnes le Président et un technicien) ainsi que les personnes que vous jugerez interressées par le sujet . On pourrait y associer aussi Mr Peynon le Maire de joze (C'est la commune ou est notre siége, nos bureaux et notre exploitant).

Cette réunion pourrait se tenir en Mars (pas la semaine du 20 au 25).

Cordialement

René LEMERLE Port 0679652329

Président du SMEA de la Basse Limagne

VOTE :
POUR : 50
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1 (M. Tisserand)

7. FONCIER – DIVERS POINTS :

- **Achat des parcelles B783 et B823 - PPI ARGNAT**

Lors du comité syndical du 15 Décembre 2022, les délégués ont validé le prix d'achat des parcelles des périmètres de protection du captage d'Argnat en fonction du type de culture.

- Bois Futaies : 0,70 €/m²
- Landes : 0,20 €/m²
- Pâtures : 0,20 €/m²
- Près : 0,20 €/m²
- Taillis simple : 0,35 €/m²
- Terres : 0,20 €/m²

Dernièrement le SIAEP de la Basse Limagne a été contacté par Madame BOURDUGE-PICHON Marie Noelle propriétaire des B783 (1760 m²) et B823 (2726m²). En retour le SIAEP a adressé une proposition à 0,70€/m².

En date du 31 mars 2023, Madame BOURDUGE - PICHON a donné son accord pour céder les parcelles B783 et B823 au SIAEP de la Basse Limagne au prix de 0,70 €/m²

Il est proposé au Comité Syndical :

- *D'approuver l'achat des parcelles B 783 et B 823 au prix de 0,70 €/m² ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président ou un des Vice-présidents à signer les actes notariés ;*
- *De désigner l'office notarial de DURTOL (Maitre AUGUSTO Maxime) pour la passation de l'acte ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.*

Observations : Aucune observation

VOTE :
POUR : 51
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

8. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EAU

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	5 121.46 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	**5 121.46 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**5 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2763 : Créances sur des collectivités publiques	0.00 €	121.46 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	**0.00 €**	**121.46 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**5 121.46 €**	**5 121.46 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

La somme de 121,46 € que nous devons à l'EPF-SMAF au titre des participations 2023 restantes n'a pas été prévue au budget. Il faut l'inscrire au compte 2763.

La somme de 15 000 € prévue au budget au compte 2031 est utilisée à + de 80 %. Nous prévoyons donc une augmentation de crédit de 5 000 € sur ce compte en prévision de dépenses à venir (notamment rémunération commissaire enquêteur…)

Observations : Aucune observation

VOTE :
POUR : 51
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

9. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – SPANC

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**10 000.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

A la demande de la Trésorerie de Thiers, les dépenses liées aux travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif doivent être imputées au compte 658 plutôt que 604.

Observations : Aucune observation

VOTE :
POUR : 51
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

10. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU BUREAU ET DE LA CAO

Un membre du bureau et de la Commission d'Appel d'Offres a donné sa démission. Il conviendra de procéder à la désignation de son remplaçant.

Démission d'Aurélio Macian.

Les réunions de Bureau sont le soir (jeudi), et les CAO sont souvent faites en distanciel.

Appel à candidature pour le Bureau et la CAO : **Monsieur DURIF** (Culhat) propose sa candidature.

Observations : Aucune observation

VOTE :
POUR : 51
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

11. QUESTIONS DIVERSES

<u>POINT SEMERAP</u> : le point est fait en séance par Jean-Pierre RUET, qui est chargé dans le cadre de ses délégations de renégocier l'avenant au contrat.

Après plusieurs réunions, le SBL a fait parvenir à la SEMERAP un projet d'avenant.

A ce jour, nous attendons les réponses de la SPL sur nos propositions.

Nous espérons arriver à un accord pour éviter l'utilisation de l'article 75-2 du contrat d'affermage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h27.

<u>Pour mémoire, dates des prochaines réunions</u> :

- **Jeudi 07 septembre 2023 : réunion de Bureau**
- **Jeudi 05 octobre 2023 : réunion du Comité**
- **Jeudi 16 novembre 2023 : réunion de Bureau**
- **Jeudi 14 décembre 2023 : réunion du Comité**

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du 04 octobre 2023

<u>VOTE</u> :
POUR : 52
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

A JOZE, le 04/10/2023

Le président,
René LEMERLE

Le secrétaire de séance,